

<p style="text-align: center;"><b>Projet éducatif et pédagogique</b> <b>Accueil périscolaire - Commune de Strazeele</b> <b>Période : Du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 8 juillet 2023</b></p>
---

## **Introduction :**

- Ce dossier constitue le projet éducatif et pédagogique pour l'accueil périscolaire de la commune de Strazeele, située en milieu rural entre Bailleul et Hazebrouck. Le projet sera mené tout au long de l'année scolaire 2022-2023.
- Cet accueil périscolaire existe depuis 2000 et a été créé à l'origine par des parents dans le cadre d'une association appelée « Entour'âges », soutenue par la commune.
- En 2002, le conseil municipal a voté la décision suivant laquelle le service de garderie périscolaire est pris en charge par la commune et devient un service municipal après dissolution de l'association créatrice.
- Cet accueil périscolaire répond à un réel besoin des familles strazeeloises et a su s'adapter, notamment en termes d'amplitude horaire proposée, aux demandes des familles.

## **1) Le contexte :**

### **Les locaux :**

- L'accueil périscolaire occupe certains bâtiments de l'école communale, « école du Petit Mont », plus particulièrement le bâtiment modulaire, mis en place en 2012 suite à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'école.
- Ce bâtiment modulaire uniquement en rez-de-chaussée comprend : 2 salles de classe et une salle qui sert à l'accueil périscolaire, des sanitaires, une tisanerie pour la préparation des petits-déjeuners et goûters ; il est situé route d'Hazebrouck, à côté de la salle des sports, en retrait de la voie de circulation. Une commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture de ces locaux au public le 5 avril 2017.
- Vigipirate : Le bâtiment est doté d'une porte automatique reliée à une caméra afin de pouvoir vérifier l'identité des personnes venant chercher les enfants.

### **Le public accueilli :**

Tous les enfants de l'école communale peuvent fréquenter l'accueil périscolaire, qu'ils habitent à Strazeele ou non, après inscription au service par la famille concernée et acceptation du règlement intérieur. Ces enfants sont en classe de maternelle, élémentaire ou primaire, âgés de 2 à 10, voire 11 ans.

### **Les horaires :**

#### **PERIODE SCOLAIRE : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**

- Matin : de 7h00 à 8h30

- Après-midi : de 16h30 à 19h00

C'est-à-dire avant et après l'école dont les horaires sont les suivants : 8h45-12h00 / 13h45-16h30.

### **PERIODE EXTRA-SCOLAIRE : Toute la semaine – Du lundi au vendredi**

- Matin : de 7h00 à 9h00
- Après-midi : de 16h30 à 19h00

C'est-à-dire avant et après le centre aéré dont les horaires sont les suivants : 9h-12h / 13h30 – 16h30.

Dans un souci de confort, aussi bien pour le personnel encadrant que pour les enfants étant en train de goûter, les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant en garderie qu'à partir de 17h et ce, que ce soit en période scolaire ou extra-scolaire.

### **Les enfants en situation de handicap et les régimes alimentaires spécifiques :**

- L'accueil des enfants en situation de handicap est tout-à-fait possible, notamment grâce à la configuration des locaux. En effet, le bâtiment étant un plain-pied, il favorise l'accès à tous. Les sanitaires sont également adaptés à accueillir les enfants en situation de handicap.
- En ce qui concerne les régimes alimentaire spécifiques : le dialogue avec les familles est nécessaire et les dispositions sont prises en fonction des situations : soit les familles fournissent les repas pour la journée, y compris le goûter, soit le personnel tient compte des recommandations dont il a connaissance. Dans tous les cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être fourni par les familles au moment de l'inscription.

### **L'équipe pédagogique :**

- Constitution : le nombre d'encadrants respecte la législation en vigueur.
- Formation : tous les personnels travaillant à l'accueil périscolaire sont titulaires du BAFA ; certains personnels ont aussi le PSC1 ou le SST en complément. Des formations ponctuelles, participations à des conférences sont proposées dans le cadre de la formation continue (par exemple : gérer l'agressivité).

### **Les moyens matériels :**

La commune est soucieuse d'offrir un accueil de qualité aux enfants fréquentant l'accueil périscolaire. C'est pourquoi, elle met tout en œuvre pour donner les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la garderie. Elle met à disposition :

- Des locaux aux normes de sécurité pour assurer l'accueil des enfants.
- Une ligne téléphonique afin que la structure soit joignable à tout moment de la journée.
- Un moyen de faire des impressions afin de pouvoir proposer des coloriages aux enfants qui le souhaitent.
- Une armoire dédiée uniquement à l'accueil périscolaire avec : des jeux de société, de construction, d'imitation adaptés à tous les âges, de la maternelle à la primaire.

## **2) Les objectifs :**

<b>Objectifs éducatifs</b>	<b>Objectifs pédagogiques</b>	<b>Déclinaisons possibles à l'accueil périscolaire de Strazeele et moyens mis en œuvre</b>
Apprendre à vivre ensemble	Jouer ensemble Discuter ensemble Apprendre à partager les jouets pour les plus-petits	Animation de jeux de société Préparation de décorations thématiques (saisons, fêtes) Mise en place de jeux où il faut parler. Mise en place de jeux de construction, d'imitation etc...
Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant	Apprendre les petits gestes de la vie quotidienne Apprendre à faire preuve d'initiatives	Débarrasser son petit-déjeuner Ranger les jouets utilisés en fin de séance
Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire des choix	Proposer des activités sans les imposer ; solliciter les enfants avec écoute et bienveillance	Une armoire avec des jeux est disponible pour que les enfants puissent aller s'y servir seuls. Ainsi, ils peuvent faire leurs propres choix tout en étant accompagnés d'un adulte qui lui dira si le jeu choisi est adapté à son âge.

L'équipe insiste sur le fait que le temps périscolaire est un temps ludique. Elle se donne comme objectif auprès des enfants d'apprendre par le jeu.

Les objectifs ici visés s'inscrivent dans la durée. Si l'équipe d'animation viendrait à changer au cours de l'année, il est prévu d'assurer une continuité des objectifs.

## **3) Le rôle de l'équipe d'animation :**

### **Auprès des enfants :**

- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle vérifie l'état du matériel proposé aux enfants et effectue, si besoin, une demande de renouvellement de celui-ci auprès de l'organisateur.

Chaque adulte veillera à bien marquer la distance et les limites entre lui et les enfants, de façon à ne pas laisser de situations ambiguës s'instaurer.

### **Entre collègues :**

- Elle respecte ses collègues
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe activement aux réunions d'équipe.
- Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.

### **Avec les parents :**

- Elle discute avec les parents au sujet de la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive, sans dramatiser.

### **4) Le rôle du personnel technique :**

- S'assurer que les locaux mis à disposition sont aux normes de sécurité.
- Effectuer quotidiennement l'entretien des locaux de garderie et des sanitaires.

### **5) Le rôle de la commune :**

#### **Elle est garante de la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique :**

- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil périscolaire. En effet, elle s'occupe des inscriptions, de la partie financière et du renouvellement du matériel.
- Elle a un rôle de formation des animateurs.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire auprès de l'équipe.
- Elle gèrera les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants.

#### **La Commune est garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de son équipe :**

- Elle se doit d'être conforme aux lois en vigueur ainsi qu'à la réglementation Jeunesse et Sport.
- Elle veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de faire appliquer les projets éducatif et pédagogique.
- La Commune s'engage à informer les animateurs et les familles des projets éducatif et pédagogique de la structure et des activités proposées. Elle gère l'équipe d'animation et se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe.

## 6) Une journée-type :

### Les activités :

2 types d'activités seront mis en place :

- les activités dites manuelles et/ou intellectuelles : fabrication d'objets et jeux de réflexion
- les activités plutôt physiques : jeux et grands jeux extérieurs si le temps le permet.

Toutes ces activités seront encadrées par les animateurs et se feront selon les règles sanitaires en vigueur liées au COVID-19.

### La mise en place :

<b>Accueil du matin</b>	<b>Accueil de l'après-midi</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 7h : Accueil des enfants et des parents</li><li>- Prise en charge de l'enfant et dialogue avec les familles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 16h30 : Accueil des enfants inscrits et vérification des présences</li><li>- De 16h30 à 17h : Service du goûter</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Service du petit-déjeuner (uniquement si l'enfant le désire)</li><li>- En fonction des besoins de l'enfant : jeu, lecture, activités artistiques</li><li>- Fin de séance : passage aux sanitaires Départ vers les classes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A partir de 17h : Mise en place des activités : jeux, lecture, activités artistiques, jeux extérieurs en fonction du temps</li><li>- Prise en charge par les familles, temps d'échange</li></ul>